



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Paris, le

11 JAN. 2019

La ministre auprès du ministre d'État
chargée des Transports

à

Monsieur François PHILIZOT, Préfet

Objet : Mission de définition d'une stratégie pour les lignes ferroviaires de desserte fine des territoires.

Les Français sont attachés au train ; ils le disent et le montrent par une fréquentation en progression constante. Ferment historique de l'unité de la Nation, le réseau ferroviaire est souvent perçu comme un symbole de la présence des services publics au cœur de tous les territoires. C'est pourquoi, à l'heure où se multiplient les nouvelles solutions de mobilité et dans un contexte budgétaire exigeant, le maintien d'une desserte maillée du territoire national, complétant le réseau magistral, constitue pour le Gouvernement un enjeu majeur pour les politiques de transports et d'aménagement du territoire.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a fait le choix de confirmer, à l'occasion de la réforme pour un nouveau pacte ferroviaire, qu'il tiendra son engagement prévisionnel de consacrer près de 1,5 milliards d'euros en faveur de la régénération des lignes de desserte fine du territoire au travers des Contrats de plan État – Régions.

La préservation de ces lignes de desserte fine implique une mobilisation générale. En effet, beaucoup d'entre elles restent, du fait de leur état, menacées de ralentissements, voire d'arrêts de circulations à court ou moyen terme, au regard des investissements massifs nécessaires à leur modernisation et des ressources publiques pouvant y être consacrées par l'État comme par les collectivités territoriales. Une nouvelle approche en la matière doit donc être construite et partagée entre l'État et les régions autorités organisatrices. C'est nécessaire pour permettre la transition écologique des mobilités et pour renforcer la cohésion des territoires, mais également pour assurer l'usage le plus efficace des ressources publiques.

Je souhaite donc vous confier une mission de pilotage des différents travaux qui permettront de bâtir une vision partagée de la gestion de ces lignes. Cette mission aura notamment la charge de recenser, en concertation avec les parties prenantes intéressées, les situations à traiter et de proposer des solutions techniques et de gouvernance adaptées à chaque situation. Elle aura lieu région par région.

Dans un premier temps, vous élaborerez et partagerez avec les parties prenantes, et notamment les régions, un diagnostic des diverses situations aux niveaux national et régional. Au cours des derniers mois, SNCF Réseau a réalisé à ma demande un état des lieux de chacune des lignes de desserte fine. Vous vous appuyerez pour votre diagnostic sur ces éléments, que vous pourrez compléter d'un bilan économique de la gestion de ce réseau, en intégrant les coûts de gestion courante de ces lignes (s'agissant à la fois de l'infrastructure et de l'exploitation des services de transports associés) et les différents financements qui y sont associés. Ce diagnostic débouchera sur une première évaluation des besoins eu égard aux enjeux de desserte, de contraintes techniques et de financement.

En parallèle, vous mènerez un travail d'identification des différentes solutions techniques, organisationnelles, financières et contractuelles permettant d'assurer à un meilleur coût la rénovation et l'exploitation de ces lignes ainsi que les besoins de financement associés. Vous associerez à ce travail l'ensemble des parties prenantes intéressées : État, régions, SNCF Réseau, EPSF, STRMTG, etc. En particulier, la possibilité de mettre en œuvre des schémas de gestion et de transports innovants sera étudiée en analysant les avantages, les inconvénients et la faisabilité à la fois technique, juridique et sociale de chaque solution. Vous pourrez proposer, le cas échéant, des modifications réglementaires ou législatives afin de faciliter la mise en œuvre des solutions préconisées. Les résultats attendus de cette démarche doivent conduire à des investissements et un fonctionnement optimisés grâce à des solutions mieux adaptées aux besoins et aux réalités de chaque ligne.

Dans un deuxième temps, et pour chacune des régions concernées, la mission construira une vision partagée entre l'État et la région d'une programmation des investissements à réaliser et, pour chacun d'entre eux, des solutions à mettre en œuvre pour répondre de façon optimale aux besoins de mobilités des territoires concernés. Pour cela, vous tiendrez compte du caractère très hétérogène des lignes de ce réseau secondaire, à la fois au plan technique (systèmes de signalisation, d'armement de la voie, ligne en antenne, etc.) et au plan de son utilisation (volume de trafic, type de trafic, fréquentation voyageurs).

Dans un troisième temps, enfin, vous vous assurerez de la mise en œuvre des solutions retenues sur quelques projets pilotes que vous aurez identifiés, afin d'en lever les difficultés et de valider la possibilité de les reproduire à plus grande échelle.

Il s'agit d'une démarche à la fois nationale et régionale, qui permettra de répondre aux problématiques spécifiques à chaque ligne de desserte fine des territoires. Vous veillerez donc à associer étroitement les Préfets des régions concernées et à prendre appui sur les discussions qui sont d'ores et déjà entamées au niveau régional.

Je souhaite que la phase d'identification, en lien avec les régions, des situations considérées comme prioritaires, puisse avoir lieu d'ici mars 2019 et que vos propositions concernant les solutions techniques, de gouvernance et de financement destinées à garantir la pérennité des lignes identifiées puissent nous être remises d'ici la fin avril 2019. Les conclusions de la mission pourront nourrir le rapport que le Gouvernement doit rendre au Parlement d'ici au 27 juin 2019 en vertu de l'article 27 de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire.

Les services de SNCF Réseau et de l'État sont bien évidemment à votre disposition pour vous appuyer dans la conduite de cette mission.



Elisabeth BORNE